

No : 500-06-001037-205

Date : Le 20 mai 2026

L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

JL4908

Partie demanderesse	Procureur(s)
Saintgelle Chevalier	Me Gauld R. Joseph <i>R. Gauld Jospeh Avocat</i>

Parties défenderesse	Procureur(s)
Air Transat A.T. Inc. et al.	Me Chris Semerjian <i>FASKEN MARTINEAU</i>

Requête (s)
DEMANDE PAR COURRIEL DE REMISE DU PROCÈS PRÉVU DU 15 AU 19 JUIN 2026

Paratechnicienne judiciaire: Johanne Dion	Résultat de la cause :
--	-------------------------------

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE

Audition AM :	Début	Fin	Audition PM :	Début 14h00	Fin 14h30
---------------	-------	-----	---------------	----------------	--------------

HEURE

14h00 Le Tribunal est saisi d'une demande de remise du procès prévu du 15 au 19 juin 2026. Transat fait valoir que la principale question en litige dans le présent dossier est la même que dans le dossier *Calciu c Air Transat AT*, portant No : 500-06-001017-199. Le 27 janvier 2026, la Cour supérieure rendait jugement dans le Dossier Calciu et accueillait la demande du demandeur pour l'octroi de dommages moraux. Ce jugement a été porté en appel dans le dossier portant le numéro 500-09-031935-265. Transat soumet que la possibilité de réclamer des dommages moraux en vertu de la Convention de Montréal représente la question principale et centrale du Dossier Chevalier comme dans le Dossier Calciu. Le demandeur est d'accord avec cette soumission. Il est dans l'intérêt de la justice et des parties d'éviter les frais et honoraires importants découlant du procès à venir dans la présente instance, lequel est fixé du 15 au 19 juin 2026, et d'attendre que la décision rendue dans le Dossier Calciu soit finale et soit passée en force de chose jugée. Le demandeur consent donc à remettre le dossier. Le Tribunal transmettra aux parties des dates pour la tenue du procès après vérification auprès du maître des rôles. **VU** la demande de remise non contestée de toutes les parties;

14h30 **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

ACCUEILLE la demande de remise non contestée de toutes les parties;
LE TOUT, sans frais.

SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

Johanne Dion, paratechnicienne judiciaire